

COMPTE RENDU DU 11 JANVIER 2021

Le onze janvier deux mil vingt et un à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine Rabourdin, Maire.

Date de convocation : 05/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers délibérant : 15

Présents : Catherine Rabourdin, Maire, Sylvain Rosier, Jean-François Grizard, Virginie Bernard, Laurent Vilgicquel, Adjoint, Isabelle Alliot, Paula Bialka, Xavier Blanchard, Maryline Combier, Géraldine Collignon, Thierry Demule, Véronique Ducros, Benjamin Gasquet, Franck Porreca et Guy Sobrier.

Secrétaire de séance : Véronique DUCROS

Madame le Maire remercie les participants et ouvre la séance. Elle présente ses vœux au conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance du 07 décembre 2020 est accepté à l'unanimité.

1 – Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2021-001)
--

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 228 322,48 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 57 080,62 €, soit 25% de 228 322,48 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

2031 – Frais d'études	2 500,00 €
2151 - Réseaux de voirie	26 200,00 €
2151/Op.19 - Réseaux de voirie	12 500,00 €
2151/Op.20 - Réseaux de voirie	15 000,00 €

Total	56 200,00 €

TOTAL = 56 200,00 € (inférieur au plafond autorisé de 57 080,62 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, D'ACCEPTER les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2 – Nomination du responsable de la commission Vie Culturelle et Patrimoine (2021-002)

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, suivant les dispositions prévues à l'article L. 2121-22 du CGCT, que la mise en place des commissions a été actée par la délibération n°2020-017 du 02 juin 2020.

Madame Géraldine Collignon ne souhaite plus être responsable de la commission Vie Culturelle et Patrimoine, mais veut continuer à en rester membre.

Il s'avère nécessaire de pourvoir à son remplacement en qualité de responsable. Madame Catherine RABOURDIN, Maire, se propose à cette fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, DE NOMMER Madame Catherine RABOURDIN en qualité de responsable de la commission Vie Culturelle et Patrimoine.

Madame le Maire indique que les devis pour la restauration des peintures de la chapelle ont été reçus. Il va falloir maintenant faire des recherches de subventions auprès de différents organismes.

Monsieur Benjamin GASQUET arrive à 19h00.

3 – Focus sur les travaux de la commission Environnement

Rapporteur : Mme Géraldine COLLIGNON

Madame COLLIGNON fait un point sur les différentes options retenues par la commission Environnement :

- 1) Il a été retenu d'opter pour le choix de plantes moins gourmandes en eau, que ce soit pour la protection de la ressource, mais aussi pour réduire le temps d'arrosage effectué par les agents communaux.
- 2) Il est décidé d'utiliser le système « green rolls », bandes apposées en fond de jardinières permettant de retenir l'eau. Le système permettrait d'économiser 30% d'eau.
- 3) Il est proposé d'installer un système de récupération des eaux de pluie au niveau du Centre Technique par l'installation d'une poche ou de cuves.
- 4) Il est proposé d'installer un rack à vélos sur la place de l'église.
- 5) Il est demandé si une réflexion pourrait être menée sur un allongement des horaires d'interruption de l'éclairage public nocturne, peut-être 23h-6h ou 23h30-6h, au lieu de minuit-5h00 actuellement. Chaque conseiller est invité à faire connaître son avis.
- 6) Il est mis en avant l'idée de privilégier des éclairages publics solaires. En cas d'installation de ce type de matériels, il faudra voir avec le SYDER qui a en charge l'éclairage public.
- 7) Il est proposé d'installer des distributeurs de sacs pour les déjections canines.

Les points 3 et 5 seront mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour délibération.

4 – Convention télérelève des compteurs d'eau (2021-003)

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Mme le Maire expose qu'elle a été contactée par la Société BIRDZ pour signer une convention dans le cadre du projet de télérelève des compteurs d'eau de la commune, service prévu au contrat de DSP (Délégation de service Public) Eau potable entre la CAVBS et VEOLIA.

Mme le Maire explique que cette société a déjà signé une convention le 04 novembre 2019 avec le SYDER et la CAVBS pour la mise en place de répéteurs (matériel de télérelève) sur les matériels électriques (support d'éclairage essentiellement).

Elle propose de refuser la signature de la convention proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, DE REFUSER la signature de cette convention.

5 – Garantie d'emprunt ALLIADE

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Mme le Maire informe que la Société ALLIADE demande à la commune de se porter garant des prêts pour la construction du collectif du Lotissement le Clos des Vignes 2 (1.477.217,00 € sur 40 et 50 ans, soit 78 % de l'opération).

La garantie d'emprunt serait répartie à 50 % pour la commune et à 50 % pour le Département. En cas de garantie, la commune pourra assister aux commissions d'attributions et aura un droit de réservation sur 2 logements.

Madame le Maire indique que la commune est déjà garant pour des prêts pour les logements du Pôle Médical.

De nouvelles informations d'ALLIADE devraient nous parvenir sur ce sujet, ce point sera donc discuté lors d'une prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

Madame le Maire informe les élus que 3 déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption, à savoir :

- La vente d'une habitation cadastrée B n°868 sis 67 Chemin du Vieux Moulin appartenant à M. et Mme Gérard CHAGNY,
- La vente d'une habitation cadastrée A n°1089 sise 278 Grand'Rue appartenant à M. et Mme Julien GOULLARD,
- La vente d'une habitation cadastrée A n°1121 sise 4 Rue du Lavoir appartenant à M. et Mme Jérôme MERLY.

Travaux et subventions :

Madame le Maire fait un point des travaux en cours ou réalisés :

- Réfection des trottoirs,
- Restauration du dernier portail du cimetière,
- Etude en cours pour la création d'un portail pour l'ouverture au niveau de l'extension du cimetière,
- Marquage au sol et création d'une écluse à l'entrée nord de village,
- Installation d'un radar pédagogique à l'entrée Est du village après le château de Montauzan,
- Une étude est en cours pour l'organisation de l'ouverture d'une 5^{ème} classe à l'école.

Des subventions ont été accordées :

- par la Région, pour la création du trottoir sur la RD76,
- par l'Académie pour l'achat de matériel informatique pour l'école,

La Région nous fera connaître la décision concernant la demande de subvention pour la requalification des places en février, mais l'arrêté ne nous sera communiqué qu'après les élections Régionales prévues en juin 2021. Des réunions vont être organisées prochainement, en fonction des conditions sanitaires, avec les commerçants de la commune et les habitants de la Place François Dénoyer.

Un projet de reprise de la boulangerie est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20 h 05.

La prochaine réunion du conseil est fixée au lundi 22 février 2021.